



**CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT POUR
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

AVIS

**Avant-projet d'ordonnance portant
assentiment au protocole modifiant la
Convention Benelux en matière de chasse et
de protection des oiseaux, fait à Bruxelles le
17 février 2016 – 1^{ère} lecture**

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	5 novembre 2020
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale le	25 novembre 2020

Préambule

Le Conseil de l'Environnement (ci-après « Le Conseil ») a été saisi, le 05/11/20, d'une demande d'avis relative à l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment au protocole modifiant la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux, fait à Bruxelles le 17 février 2016 – 1^{ère} lecture.

Cet avant-projet d'ordonnance a pour objectif de limiter la portée de la Convention au seul exercice de la chasse proprement dit, et ce en vue de permettre, en cas de nécessité, des actes de destruction dans des conditions de temps et de lieu plus larges que celles qui s'imposent à l'exercice de la chasse, et avec des moyens plus appropriés que ceux qui sont autorisés pour la chasse.

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil se positionne en faveur de ce type de texte, qui permet aux administrations de développer des moyens de lutte plus efficaces contre les espèces invasives.

Le Conseil souhaite toutefois attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'une meilleure régulation des populations de gibiers et d'espèces invasives pourrait grandement atténuer les dégâts causés sur la biodiversité¹. La diminution de la surdensité contribuerait également, par extension, à la réduction des dommages écologiques, économiques ou sanitaires à l'agriculture, aux forêts et aux milieux naturels ainsi que des problèmes de sécurité aux abords des routes et des aéroports. Cette régulation pourrait, par exemple, se traduire par l'interdiction du nourrissage artificiel. Bien que cette pratique ne soit plus exercée à Bruxelles, elle est encore d'actualité dans d'autres régions et pays.

2. Considérations article par article

Le Conseil n'a pas de commentaire.

*
* *

¹ <https://stopderiveschasse.be/chasse-et-biodiversite/>